



Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 26 octobre 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télééc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en révocation de la décision D-2016-130 portant sur la demande d'autorisation d'Hydro-Québec relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brûlé - dérivation Saint-Sauveur

Votre dossier : R-3985-2016

Notre dossier : R053264 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport, dépose en suivi de la décision D-2016-151 du 5 octobre 2016 de la Régie de l'énergie, un plan d'argumentation et autorités dans le dossier décrit en rubrique.

Les originaux vous parviendront sous peu.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Me Yves Fréchette

/jg

p.j.

c.c. intervenants (par courriel seulement)